



Contrat d'engagement «AMAP Œufs »

de janvier 2019 à décembre 2019

Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14 ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- **Rapporter les boîtes à œufs vides pour réutilisation.**

Engagements du producteur:

- Livrer chaque quinzaine, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie....) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers :

- Je m'engage pour..... boîte (s) de 6 œufs par quinzaine (2,20 € la boîte de 6)
soit.....* 57,20 € pour une année.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne NEY

Parrainage de poule :

Pour soutenir Anne, vous avez la possibilité de parrainer une ou plusieurs poules qui pourront porter le nom que vous aurez choisi. Vous avez aussi la possibilité en fin de saison que celle(s)-ci vous soi(en)t livrée(s) au local de l'AMAP pour préparer une poule au pot.

Je parrainepoule(s) pour 10 €	soit :	€
Je parraine et je mangepoule(s) pour 15 €	soit :	€
		total€

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collège de l'AMAP

.....
.....



Contrat d'engagement «AMAP Œufs »

de janvier 2019 à décembre 2019

Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14 ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- **Rapporter les boîtes à œufs vides pour réutilisation.**

Engagements du producteur:

- Livrer chaque quinzaine, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie....) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers :

- Je m'engage pour..... boîte (s) de 6 œufs par quinzaine (2,20 € la boîte de 6)
soit.....* 57,20 € pour une année.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne NEY

Parrainage de poule :

Pour soutenir Anne, vous avez la possibilité de parrainer une ou plusieurs poules qui pourront porter le nom que vous aurez choisi. Vous avez aussi la possibilité en fin de saison que celle(s)-ci vous soi(en)t livrée(s) au local de l'AMAP pour préparer une poule au pot.

Je parrainepoule(s) pour 10 €	soit :	€
Je parraine et je mangepoule(s) pour 15 €	soit :	€
		total	€

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collège de l'AMAP

.....
.....



Contrat d'engagement «AMAP Œufs »

de janvier 2019 à décembre 2019

Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14 ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- **Rapporter les boîtes à œufs vides pour réutilisation.**

Engagements du producteur:

- Livrer chaque quinzaine, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie....) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers :

- Je m'engage pour..... boîte (s) de 6 œufs par quinzaine (2,20 € la boîte de 6)
soit.....* 57,20 € pour une année.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne NEY

Parrainage de poule :

Pour soutenir Anne, vous avez la possibilité de parrainer une ou plusieurs poules qui pourront porter le nom que vous aurez choisi. Vous avez aussi la possibilité en fin de saison que celle(s)-ci vous soi(en)t livrée(s) au local de l'AMAP pour préparer une poule au pot.

Je parrainepoule(s) pour 10 €	soit :	€
Je parraine et je mangepoule(s) pour 15 €	soit :	€
		total€

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collège de l'AMAP

.....
.....